

Type	Gestionnaire	Description servitude	typeActe	reference	dateDecis
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Le Merdary : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	1968-12-02
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Véore : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	1968-12-02
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Le Bost : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	1968-12-02
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Le Merdarit : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	1968-12-02
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Crapaud : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	1968-12-02
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Le Guimand : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	1968-12-02
A5	Commune	Servitude pour le passage de canalisations d'eaux usées au profit de la commune de Chabeuil	Arrêté préfectoral	07-5054	20071012
AC1	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	Porte de ville : Porte de la ville de Chabeuil	Arrêté ministériel	inconnu	19260713
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage d'eau potable de BACHASSIER, situé sur le territoire de la commune de CHABEUIL et exploité par la commune	Arrêté préfectoral	2923	19940816
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage des Gonnards exploité par la ville de VALENCE, et situé sur le territoire de la commune de CHABEUIL	Arrêté préfectoral	5297	19951218
EL11	Direction Interdépartementale des Routes Centre-est	Interdiction d'accès sur la déviation de Valence entre RN 532 et CD 261	Décret	EQUR8800807D	19881121
I4	RTE - Réseau de Transport d'Electricité	B0MONL61VALE8 - consulter le géoportail de l'urbanisme pour plus de précisions	Non renseigné	inconnu	20200101
I4	RTE - Réseau de Transport d'Electricité	B0MONL72COULA - consulter le géoportail de l'urbanisme pour plus de précisions	Non renseigné	inconnu	20200101
I4	RTE - Réseau de Transport d'Electricité	CHABRL61ZCBAU - consulter le géoportail de l'urbanisme pour plus de précisions	Non renseigné	inconnu	20200101
I4	RTE - Réseau de Transport d'Electricité	CHAFFL71COULA - consulter le géoportail de l'urbanisme pour plus de précisions	Non renseigné	inconnu	20200101
PM1	DDT de la Drôme - SATR	Plan de prévention des risques naturels inondation de la commune de Chabeuil	Arrêté Préfectoral	26-2023-11-14-00001	20231114
T1	SNCF	Ligne T.G.V. Valence - Marseille	DUP	inconnu	19940531
T5	DSAC Centre Est	Servitude aéronautique de dégagement pour la protection de l'aérodrome VALENCE_CHABEUIL	Arrêté Ministériel	DEVA1624714A	20161108
T8	DGAC	Centre radioélectrique de Valence-Chabeuil (aérodrome)	Décret	inconnu	19710407

Type	Gestionnaire	Description servitude	Type d'acte	reference	dateDecis
I1	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - RHONE 1 SEF-L-6124N-6128P	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-012	02-10-2018
I1	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - RHONE 1 SEF-L-6128P-6321P	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-012	02-10-2018
I1	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - Alimentation CHABEUIL DP SEF-L-6128P-6128	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-012	02-10-2018
I1	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - CHABEUIL DP EMP-L-260640	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-012	02-10-2018
I1	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - Tracé courant	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-012	02-10-2018
I1	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - B1 TC 34	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-012	02-10-2018
I1	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - V1 Sud Valence IA100	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-012	02-10-2018
I1	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - V2 Nord Valence IA110	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-012	02-10-2018

Type	Gestionnaire	Description servitude	typeActe	reference	dateDecis
I3	Société du pipeline Méditerranée-Rhône SPMR	SUP représentée en encart - Pipeline Méditerranée RHÔNE Canalisation B1 et installations annexes	Non renseigné	inconnu	19680229
I3	Société du pipeline Sud-Européen SPSE	SUP représentée en encart - Pipeline Sud-Européen PL1 (Fos-Kalsruhe) et installations annexes	Non renseigné	inconnu	19601216
I3	Société du pipeline Sud-Européen SPSE	SUP représentée en encart - Pipeline Sud-Européen PL2 (Fos-Oberoffen sur Moder) et installations annexes	Non renseigné	inconnu	19701218
I3	Société du pipeline Sud-Européen SPSE	SUP représentée en encart - Pipeline Sud-Européen PL3 (Fos-St Quentin) et installations annexes	Non renseigné	inconnu	19701218
I3	GRT Gaz Région Rhône Méditerranée	SUP représentée en encart - Canalisation GRTgaz RHONE 1	Autre	inconnu	19880310
I3	GRT Gaz Région Rhône Méditerranée	SUP représentée en encart - Canalisation gaz Alimentation MONTELIER DP	Arrêté Ministériel	inconnu	19950717
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication 437 tr.03	Arrêté préfectoral	3708	19830708
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication 26-21	Arrêté préfectoral	4598	19710910

Cette liste et le plan des servitudes d'utilité publiques associé ont été établis en l'état des connaissances actuellement disponibles et transmises à la DDT de la Drôme. Il convient de se rapprocher des gestionnaires pour toute question ou détail relatif à une servitude.

Des informations complémentaires sont publiées sur le géoportail de l'urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>)

Servitudes d'Utilité Publique

(hors catégories I1, I3 et I5, relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques représentées sur plan en encart)

Plan édité le: 09-04-2024

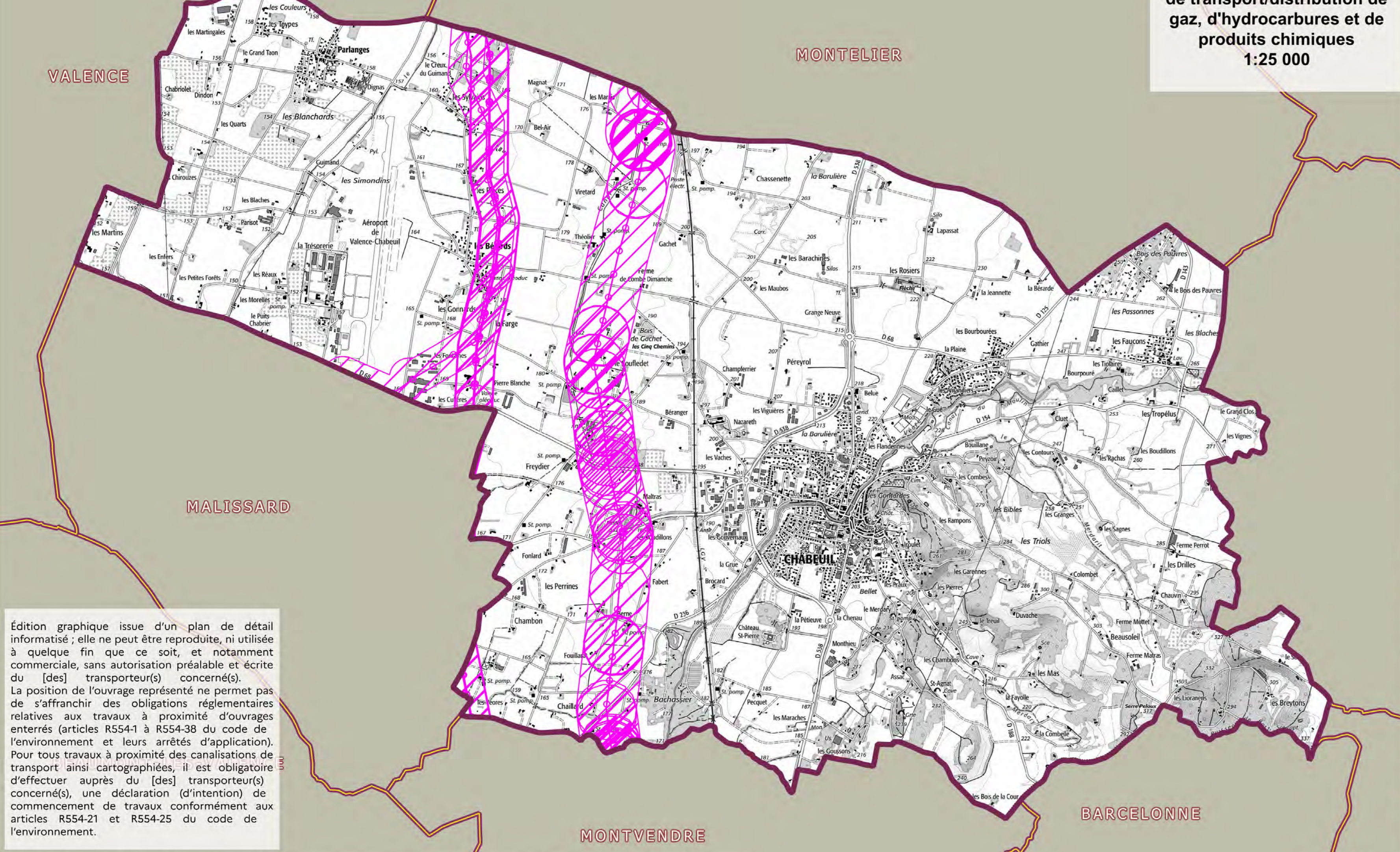
Echelle: 1:11 000

Légende

- PT3: Servitude attachée aux réseaux de télécommunications PT3
A4: Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux
A5: Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
AC1: Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques
AS1: Périmètre de protection des points de prélèvements d'eau destinés à collectivité humaine - protection immédiate
AS1: Périmètre de protection des points de prélèvements d'eau destinés à collectivité humaine - protection rapprochée
AS1: Périmètre de protection des points de prélèvements d'eau destinés à collectivité humaine - protection éloignée
EL11: Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération
I4: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
PPR: PM1: Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers (PPRM)
T1: Servitudes relatives aux chemins de fer
T5: Servitudes aéronautiques de dégivrage (aéroports civils et militaires).
T8: Protection des installations de navigation et d'atterrissage

Légende


- I1: Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations
I3: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques



Encart Servitudes d'Utilité Publique relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques 1:25 000

Édition graphique issue d'un plan de détail informatif; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (articles R554-1 à R554-30 du code de l'environnement et leurs arrêtés d'application). Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du (des) transporteur(s) concerné(s), une déclaration (d'intention) de commencement de travaux conformément aux articles R554-21 et R554-25 du code de l'environnement.

Les tracés des servitudes I3 sont fournis à titre indicatif et apparaissent en l'état des connaissances actuellement disponibles à la DDT de la Drôme. Pour plus de précisions, il convient de se rapprocher du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires / Direction Générale de la Prévention des Risques / Service des risques technologiques / Bureau de la sécurité des équipements à risques et des réseaux.



Ce plan et la liste des servitudes d'utilité publiques associée ont été établis en l'état des connaissances actuellement disponibles et transmises à la DDT de la Drôme. Il convient de se rapprocher des gestionnaires pour toute question ou détail relatif à une servitude. Des informations complémentaires sont publiées sur le géoportail de l'urbanisme https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr